



Plan d'action de **développement durable** 2008-2013

Un Québec compétitif et innovant, au présent et au futur





Message du ministre	3
<hr/>	
Avant-propos	5
<hr/>	
La démarche de développement durable au Ministère	
" Un plan d'action qui s'inscrit dans la mission du Ministère	6
" Une démarche axée sur le développement durable déjà amorcée	6
" Une démarche continue et progressive, faisant appel à tous les intervenants	7
<hr/>	
Le plan d'action	
" En bref	8
" La description des actions	8
" Le plan d'action et les principes de développement durable	10
" Le plan d'action et les objectifs gouvernementaux	10
<hr/>	
ANNEXE	
Explications relatives aux objectifs gouvernementaux non visés par le plan d'action	11
<hr/>	
Équipe de projet	15
<hr/>	
Tableau synoptique du plan d'action (au centre du document)	



Dans le contexte mondial où l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement sont plus que jamais des enjeux incontournables, le développement durable devient une occasion, autant pour le Ministère que pour ses clientèles et ses partenaires. Ces enjeux, jumelés aux défis de la mondialisation incitent tous les intervenants à conjuguer leurs efforts pour maintenir la compétitivité, la capacité à innover et la prospérité économique du Québec. Il y va de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois, d'aujourd'hui et de demain.

Par ce premier plan d'action de développement durable, le Ministère s'engage dans cette voie et poursuit sa démarche progressive afin que les membres de son personnel s'approprient les principes du développement durable et, graduellement, les intègrent dans leurs pratiques et activités. Les entreprises et les partenaires du Ministère sont également conviés à s'engager à relever les défis du développement durable.

Le plan d'action *Un Québec compétitif et innovant, au présent et au futur*, mise sur des actions favorisant le développement de la connaissance, la promotion de l'action responsable et l'engagement du Ministère dans le développement durable.

Raymond Bachand

Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Novembre 2008



Avant-propos

Le Plan d'action de développement durable 2008-2013 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a été préparé conformément à l'article 15 de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1) sanctionnée en avril 2006, ci-après appelée la LDD. Il rassemble les actions identifiées pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, ci-après appelée la stratégie gouvernementale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Le développement durable¹

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

1- Définition tirée de l'article 2 de la Loi sur le développement durable.



La démarche de développement durable au Ministère

➤ Un plan d'action qui s'inscrit dans la mission du Ministère

Le Plan d'action de développement durable 2008-2013, appelé le plan d'action dans le présent document, démontre clairement la volonté du Ministère de prendre en compte la dimension du développement durable de sa mission.

La mission du Ministère

Soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

➤ Une démarche axée sur le développement durable déjà amorcée

L'appropriation du développement durable et sa transposition dans les activités et les décisions du Ministère sont déjà bien amorcées et constituent un défi de taille qui est abordé progressivement, étape par étape. Certaines réalisations du Ministère souscrivent déjà à des principes de développement durable. En voici quelques exemples :

- .. la mise en place de mesures soutenant un virage vers le développement durable dans les entreprises manufacturières, dans les politiques élaborées par le Ministère, dont le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier;
- .. le déploiement de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes – Pour un Québec vert et prospère;
- .. l'offre de sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires telles que la production à valeur ajoutée, l'amélioration continue et le *kaizen*;
- .. la mise en place, dans le cadre du Programme de soutien à la recherche, volet Appui au financement d'infrastructures de recherche, d'une nouvelle exigence pour que tous les projets majeurs de construction et de rénovation soient conformes à la norme de développement durable LEED-ARGENT;



- .. la collaboration à la mise en œuvre du Plan d'action québécois 2006-2012 sur les changements climatiques;
- .. la coordination de l'action gouvernementale et le soutien au développement des coopératives;
- .. la promotion de l'entrepreneuriat auprès de clientèles ciblées, telles que les femmes et les communautés noires;
- .. l'ajout, à la récupération du papier, de celle du plastique, du métal et du verre, dans plusieurs édifices où le Ministère a des bureaux.

➤ Une démarche continue et progressive, faisant appel à tous les intervenants

Pour la période 2008 à 2013, la démarche se poursuivra en misant sur une contribution aux cinq orientations gouvernementales² suivantes :

- .. informer, sensibiliser, éduquer, innover;
- .. produire et consommer de façon responsable;
- .. répondre aux changements démographiques;
- .. aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée;
- .. prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

La mise en œuvre du plan d'action du Ministère mettra à contribution l'ensemble de son personnel. De plus, le Ministère invitera entre autres les organismes oeuvrant au développement économique, à la recherche et à l'innovation ainsi que les entreprises et les chercheurs, à lui emboîter le pas ou à poursuivre leurs efforts, pour une intégration du développement durable dans leurs activités, leurs produits et leurs services.



2- Ces cinq orientations font partie de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Cette dernière compte trois enjeux, neuf orientations et 29 objectifs, tous gouvernementaux, auxquels tous les ministères, organismes et entreprises de l'État sont conviés à contribuer.

Le plan d'action

► En bref

Le plan d'action comporte 12 actions ministérielles dont trois découlent d'activités incontournables de la stratégie gouvernementale auxquelles le Ministère doit contribuer.

Le tableau synoptique du plan d'action est présenté au centre du document.

- Les trois enjeux, les cinq orientations, les huit objectifs gouvernementaux et les huit objectifs ministériels, auxquels ces actions contribuent, y sont déclinés.
- La partie supérieure du tableau synoptique correspond à des engagements de la stratégie gouvernementale. Quant à la partie inférieure, elle traite des objectifs et des actions du Ministère.

► La description des actions

ACTIONS	BRÈVES DESCRIPTIONS
1. Sensibiliser et informer le personnel du Ministère au développement durable*	Mise en œuvre, auprès du personnel du Ministère, d'activités prévues dans le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation au développement durable
2. Sensibiliser et informer les clientèles et les partenaires du Ministère au développement durable	Offre d'activités de sensibilisation et d'information pour les entreprises, comme celles sur les meilleures pratiques d'affaires
3. Soutenir la R-D relative à des pratiques et technologies contribuant au développement durable et leur appropriation par les organismes et les entreprises	Soutien à des projets contribuant au développement durable, tels que certains projets de vitrines technologiques, d'améliorations de procédés et de transferts de résultats de la recherche Soutien à des organismes oeuvrant à l'appropriation, par les entreprises, de technologies contribuant au développement durable, dont les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)

* Action découlant d'une activité incontournable de la stratégie gouvernementale

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D'ACTION

ENJEUX GOUV

Développer la connaissance - Promouvoir

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover

3- Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1- Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

3- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

6- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

7- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

OBJECTIFS MINISTÉRIELS

1- Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires

2- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

3- Favoriser la mise en place au Ministère de pratiques davantage respectueuses de l'environnement

4- Promouvoir la production responsable dans les entreprises

ACTIONS ET INDICATEURS MINISTÉRIELS

1- Sensibiliser et informer le personnel du Ministère au développement durable SG

ˆ Pourcentage du personnel joint par les activités de sensibilisation au développement durable (cible de 80 %)

2- Sensibiliser et informer les clientèles et les partenaires du Ministère au développement durable

ˆ Nombre d'initiatives contribuant à sensibiliser les clientèles sur les pratiques et technologies qui concourent au développement durable

ˆ Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques joints par une session de formation sur les MPA

3- Soutenir la R-D relative à des pratiques et technologies contribuant au développement durable et leur appropriation par les organismes et les entreprises

ˆ Nombre de projets de R-D soutenus

ˆ Nombre de projets de transferts de résultats de recherche et de pratiques vers les organismes et les entreprises

4- Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable SG

ˆ Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre

5- Soutenir l'adoption de pratiques de production responsable dans les entreprises

ˆ Nombre d'activités de soutien à l'adoption de pratiques

6- Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes

ˆ Nombre d'initiatives réalisées

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

ER NEMENTAUX

l'action responsable - Favoriser l'engagement

	5- Répondre aux changements démographiques	6- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	9- Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques
9- Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières	16- Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	18- Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	26- Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
5- Appliquer le développement durable aux politiques et programmes du Ministère	6- Favoriser le développement du capital humain	7- Soutenir le développement économique local et régional	8- Soutenir l'émergence d'entreprises issues du secteur coopératif et de groupes ciblés
7- Intégrer la préoccupation du développement durable dans les politiques et les programmes du Ministère ** Nombre d'initiatives réalisées	8- Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises ** Nombre d'actions réalisées 9- Travailler aux enjeux démographiques relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans le Ministère ** Nombre d'initiatives réalisées	10- Mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial ** Nombre de dispositions mises en œuvre	11- Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques ** Nombre d'accompagnements réalisés 12- Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs ** Nombres de coopératives et d'emplois créés (cibles : 150 nouvelles coopératives et 2000 nouveaux emplois coopératifs)

SG



ACTIONS	BRÈVES DESCRIPTIONS
4. Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable*	Mise en œuvre des activités prévues dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable, visant notamment la poursuite des efforts de récupération multimatières dans les édifices où le Ministère a des bureaux et la réduction à la source de la consommation de papier
5. Soutenir l'adoption de pratiques de production responsable dans les entreprises	Soutien et offre d'activités comme la mise en place de réseaux d'apprentissage et d'échanges sur les meilleures pratiques en écoconception, sur le développement durable et sur l'écocoefficacité
6. Mettre en œuvre la stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes	Interventions ayant notamment pour buts de stimuler la croissance des entreprises du secteur de l'environnement et des technologies vertes, d'accélérer la mise en marché de technologies en développement, d'accroître les activités de recherche dans certains créneaux et de bonifier l'information et les outils destinés à l'industrie de l'environnement et des technologies vertes
7. Intégrer la préoccupation du développement durable dans les politiques et les programmes du Ministère	Introduction progressive, dans les décisions et les pratiques, de préoccupations liées à l'efficacité et à l'efficience économiques, à l'intégrité environnementale et à l'équité sociale
8. Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises	Activités favorisant la mobilité de la main-d'œuvre comme le soutien à une entente de partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne, la signature d'un accord économique entre le Québec et l'Ontario et la signature d'une entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des compétences des travailleurs qualifiés
9. Travailler aux enjeux démographiques relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans le Ministère	Mise en œuvre de mesures ministérielles favorisant la gestion de la relève, l'intégration des membres des groupes cibles, le développement des compétences, de même que le bien-être et la reconnaissance des personnes
10. Mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial*	La portée de cette action est tributaire de l'adoption du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial

* Action découlant d'une activité incontournable de la stratégie gouvernementale

ACTIONS	BRÈVES DESCRIPTIONS
11. Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques	Soutien à des organismes oeuvrant au développement de l'entrepreneuriat, notamment chez les femmes, les communautés noires et les populations ayant peu accès aux réseaux conventionnels de financement
12. Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs	Activités de soutien et de promotion pour la création et le développement de coopératives, conformément à la Loi sur les coopératives

➤ Le plan d'action et les principes de développement durable

Afin d'identifier les actions du plan d'action, et conformément à l'article 6 de la LDD, les 16 principes de développement durable qui y sont définis ont été pris en compte. Toutefois, certains d'entre eux s'appliquent davantage aux sphères d'intervention du Ministère. Les voici, à titre indicatif :

- .. accès au savoir;
- .. production et consommation responsables;
- .. santé et qualité de vie;
- .. efficacité économique;
- .. protection de l'environnement;
- .. équité et solidarité sociales;
- .. prévention.

➤ Le plan d'action et les objectifs gouvernementaux

Le plan d'action du Ministère ne vise que les objectifs de la stratégie gouvernementale auxquels sa mission, ses compétences ou son champ d'intervention lui permettent de contribuer. En outre, dans le cadre de ce premier plan d'action, le Ministère a choisi, à cette étape-ci, de ne pas contribuer à certains des objectifs gouvernementaux, soit parce qu'il a pris des engagements reliés à ceux-ci ou, encore, parce qu'il y concourt déjà par des services qu'il offre.

Des explications complémentaires sont fournies en annexe.





ANNEXE

► Explications relatives aux objectifs gouvernementaux non visés par le plan d'action

Trois motifs permettent d'expliquer pourquoi certains objectifs gouvernementaux ne font pas partie du plan d'action du Ministère. Ils se résument comme suit :

- A- Les compétences dévolues au Ministère ou son champ d'intervention ne lui permettent pas de contribuer à l'atteinte de cet objectif gouvernemental.
- B- Le Ministère contribue, par son propre plan d'action, à cet objectif gouvernemental par une ou des actions auxquelles un autre objectif a été relié de façon plus directe.
- C- Le Ministère a pris des engagements liés à cet objectif gouvernemental ou, encore, il y concourt déjà par des services qu'il offre.

Le tableau ci-dessous fournit le motif pour chacun des objectifs gouvernementaux portant un numéro attribué par la stratégie gouvernementale.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	MOTIFS	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
Orientation : Informer, sensibiliser, éduquer, innover		
2- Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec	A	---
Orientation : Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement		
4- Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement	B	L'action 2 contribue aussi à ces objectifs.
5- Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences		



OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	MOTIFS	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
Orientation : Produire et consommer de façon responsable		
8- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec	C	Exemples : créneau d'excellence éolien dans le projet ACCORD et contribution, avec l'Agence d'efficacité énergétique, à la mesure sur les énergies propres et efficaces du Plan d'action en faveur du secteur manufacturier.
10- Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	C	Exemple : soutien à des projets permettant aux entreprises de faire valider, par un laboratoire ou un centre d'expertises accrédité, la performance ou les caractéristiques d'un produit qui lui permettent de répondre à différentes normes, notamment environnementales.
Orientation : Accroître l'efficacité économique		
11- Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services	B	L'action 5 contribue aussi à cet objectif.
12- Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable	C	Exemple : certaines mesures financières du Plan d'action en faveur du secteur manufacturier comprennent des modalités incitant à avoir recours à des activités de production davantage respectueuses de l'environnement.
Orientation : Répondre aux changements démographiques		
13- Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions	B	Les actions 8 et 9 contribuent aussi à cet objectif.
14- Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle	C	Exemple : accès, pour le personnel du Ministère, à un programme d'aménagement du temps de travail offrant notamment des horaires de travail flexibles.



OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	MOTIFS	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
Orientation : Répondre aux changements démographiques (suite)		
15- Accroître le niveau de vie	C	Exemple : objectif relatif à l'augmentation du niveau de vie dans la Stratégie gouvernementale de développement économique, L'Avantage québécois.
17- Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	A	Le leadership de cette responsabilité relève du ministère des Finances.
Orientation : Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée		
19- Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones	C	Exemples : mise en œuvre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions et soutien à des projets de développement et de diversification dans des municipalités monoindustrielles.
20- Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience	C	Exemple : mandat des directions du Ministère en région
Orientation : Sauvegarder et partager le patrimoine collectif		
21- Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique	A	Cette responsabilité relève du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Le mandat du Ministère en regard de la science comprend notamment le développement de l'apprentissage et la relève scientifique.
22- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	C	Exemple : contribution du Ministère à l'action visant le renforcement de la recherche et de l'innovation du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert : Prévenir, protéger et restaurer.



OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	MOTIFS	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
Orientation : Sauvegarder et partager le patrimoine collectif (suite)		
23- Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable	C	Exemple : implication du Ministère dans des projets de coopération économique d'envergure internationale
Orientation : Favoriser la participation à la vie collective		
24- Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté	B	L'action 12 contribue aussi à ces objectifs.
25- Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions		
Orientation : Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques		
27- Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	B	Les actions 2 et 9 contribuent aussi à ces objectifs.
28- Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre		
29- Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail	B	L'action 12 contribue aussi à cet objectif.



➤ Équipe de projet

Responsable :	Linda Landry
Rédaction et coordination :	Lorraine Beaulieu
Répondants des directions générales :	Serge Bouchard, Hélène Buist, Lise Cavanagh, Michel Fillion, France Garon, Francine Gosselin, Patrick Hamelin, Raymond Jeudi, André Mercier, Stéphane Pigeon, Hélène Poissant-Angers, Georges Roberge, Marie-Hélène Savard et Lisette Seyer
Collaborateurs :	Guimond Boutin, Jocelyne Jan, François Maxime Langlois et Éric Villemagne

Édition

Révision linguistique :	François Grenier
Chargée de projet :	Marie-Claude Lapointe
Conception graphique :	Alexandra Linteau

Des remerciements sont adressés aux membres du personnel du Ministère ayant contribué à l'élaboration du présent document.

➤ Pour tout renseignement

710, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5950
Sans frais : 1 866 680-1884
Télécopieur : 418 644-0118

www.mdeie.gouv.qc.ca
info@mdeie.gouv.qc.ca

L'information contenue dans ce document peut être reproduite, sauf à des fins commerciales, en tout ou en partie et quel que soit le procédé utilisé, pourvu que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation soit mentionné comme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ou avec son consentement.

Publié par la Direction générale des communications et des services à la clientèle

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Dépôt légal — novembre 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-61311-4 (pdf)

© Gouvernement du Québec



*Développement
économique, Innovation
et Exportation*

Québec 



Imprimé sur du Rolland Enviro 100, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, Procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.